

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 27/09/2022 N° D2022-98

Nomenclature : 75

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : demande de subvention pour l'aménagement de chalets type HLL au
Camping les 12 Cols à Plateau d'Hauteville.**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 juillet 2020, modifiée par délibération du 15 juillet 2021, donnant au Président délégation de « *pour solliciter toute aide financière ou subvention pour les projets prévus par le budget, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération* »,

PREAMBULE

Dans le cadre de l'actualisation de sa stratégie touristique, Haut-Bugey Agglomération (HBA) a souhaité renforcer son action en faveur de l'hébergement touristique afin de répondre aux besoins de développement, de requalification et de structuration de nouvelles capacités d'accueil.

Ainsi, HBA souhaite faire évoluer l'offre d'hôtellerie de plein air dans une logique de complémentarité, de différenciation et de montée en gamme, notamment pour les équipements propriété de la collectivité, dont le camping « les 12 Cols » à Plateau d'Hauteville.

Le projet d'aménagement de 12 habitations légères de loisirs (HLL) sur le camping « les 12 Cols » s'inscrit dans cette démarche de développement de capacité d'accueil de qualité en direction de la clientèle individuelle, mais également dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Européen de Séjours et de Stages Sportif – Boost Center, situé à proximité du camping, dont la stratégie de développement s'appuie sur l'accueil de nouvelles clientèles dans le domaine du tourisme « sport – santé », nécessitant un hébergement de qualité supérieure.

Le cout global du projet, incluant l'acquisition de 12 hébergements de type chalet, les terrassements, réseaux, aménagements paysagers, démolition des anciens gîtes et création d'une aire de loisirs, est estimé à 976 535 € HT.

Une subvention de 185 628 € du FNADT a été obtenue pour ce projet dans le cadre du Plan Avenir Montagnes.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain peuvent compléter le plan de financement dans le cadre de leur dispositif respectif d'aide à l'hôtellerie de plein air.

DECIDE

Article 1 : de solliciter les subventions du Département de l'Ain et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement des travaux d'aménagement et d'acquisition de 12 chalets type HLL pour le camping « les 12 Cols » à Plateau d'Hauteville.

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.



Le Président

Jean DEGUERRY